

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE DE LA MFR

ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)



LE CONTEXTE :

Ce registre a pour objectif d'informer le public de la MFR du degré d'accessibilité de l'établissement (ERP) et de nos prestations.

Il précise les dispositions prises pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles l'établissement a été conçu, une fois la validation de l'inscription à la MFR.

C'est un outil de communication entre la MFR et son public.

Le registre public d'accessibilité est consultable au secrétariat et sur le site internet de la MFR.

Ce registre est conforme aux recommandations du guide d'aide à la constitution du registre d'accessibilité rédigé par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité.

2

LES TEXTES DE REFERENCES :

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/3/28/LHAX1702913D/jo/texte>

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

[HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/ELI/ARRETE/2017/4/19/LHAL1614039A/JO/TEXTE/FR](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/4/19/LHAL1614039A/jo/texte/fr)

SOMMAIRE :

1. Rappel des activités de la MFR
2. Présentation des locaux et accessibilité
3. Fiche synthèse d'accessibilité
4. Sensibilisation des personnels : fiches synthèse des conduites à tenir
5. Liste des équipements d'accessibilité nécessitant une maintenance 3
6. Pièces à joindre

1. Rappel des activités de la MFR

La MFR du Val de Manse est un centre de formation aux métiers de l'agriculture, de l'agroéquipement, du paysage et du cheval.

La MFR dispense des formations de la 4^{ème} au BTS.

Nos formations :	<i>en initiale scolaire</i>	<i>en apprentissage</i>
4 ^{ème} et 3 ^{ème} de l'Enseignement Agricole	x	
CAPa Métiers de l'Agriculture	x	x
CAPa Palefrenier Soigneur	x	x
CAPa Jardinier Paysagiste		x
BAC PRO Agroéquipement	x	x
BAC PRO CGEA (Polyculture-Elevage)	x	x
BAC PRO Aménagements Paysagers	x	x
CS Conduite d'un élevage Bovin Lait		x
BTSa ACSE		x

4

2. Présentation des locaux et accessibilité

Le site de la MFR à Noyant de Touraine est sorti de terre en 2010. Les bâtiments sont de plain-pied et accessibles à toute personne à mobilité réduite

Le site est sécurisé par un portail automatisé. Un visiophone permet au visiteur de contacter l'accueil pour entrer dans l'enceinte de la MFR.

Une place de stationnement adaptée est réservée sur le parking à proximité du bâtiment principal.

Le Bâtiment A :



5

L'accueil administratif se situe dans le bâtiment A, sur la gauche en entrant dans le grand hall de ce bâtiment.

Un toilette accessible aux personnes à mobilité réduite est ouvert au public dans le hall de ce bâtiment.

Les portes d'entrée des bâtiments sont adaptées aux fauteuils roulants et équipées d'un groom.

Les bureaux pédagogiques se trouvent également dans ce bâtiment.

En face du parking, se situe l'accès au réfectoire et aux salles de cours. Toutes les portes sont adaptées pour un accès en fauteuil roulant.

Les bâtiments B et C :

Ces deux bâtiments sont principalement destinés aux internats des apprenants.

Les portes d'entrée des bâtiments sont adaptées aux fauteuils roulants et équipées d'un groom, tout comme les portes de chambres.

Tout est de plain-pied.

Chaque bâtiment a une chambre adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Ces bâtiments bénéficient d'alarmes incendie avec signal sonore et visuel.

Plan des bâtiments : Internat fille - Bâtiment B



6

Plan des bâtiments : Internat garçon - Bâtiment C

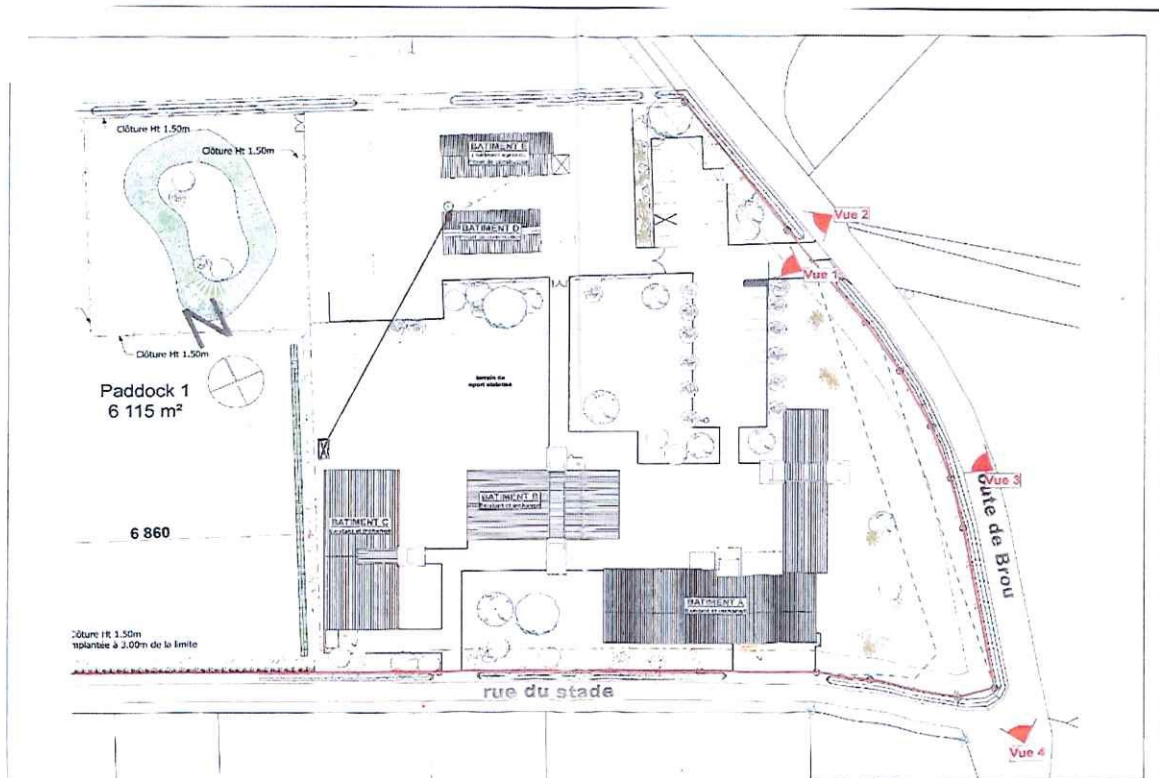


Les ateliers pédagogiques :

La MFR dispose d'espaces de mise en situation pédagogique , appelés les ateliers pédagogiques et les écuries.

L'accès y est règlementé pour la sécurité des personnes et animaux.

Les bâtiments sont de plain-pied et le sol est stabilisé permettant un accès convenable aux personnes à mobilité réduite.



7

3. Fiche synthèse d'accessibilité de la MFR

Accessibilité de l'établissement

Bienvenue

Maison Familiale Rurale du Val de Manse

→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non

Contact : Mme GERVAIS Laure - DIRECTRICE

Consultation du registre public d'accessibilité :

à l'accueil
 sur le site internet

N° SIRET : 775 316 409 000 33

Adresse : 10 route de Brou 37800 NOYANT DE TOURAINNE

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relacteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

4. Sensibilisation des personnels : fiches synthèse des conduites à tenir

La MFR emploie des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) de manière permanente pour favoriser l'intégration des élèves nécessitant des PAP ou PPS.

Une référente handicap est en charge de superviser ces dossiers au sein de la MFR.

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

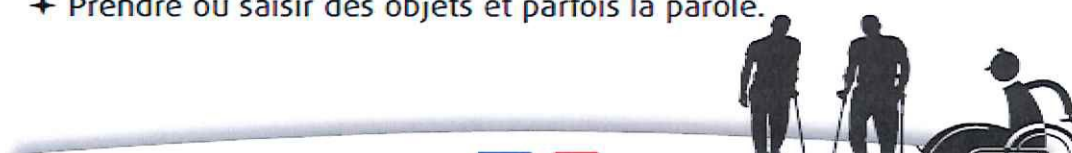
- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

10

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

11

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

12

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou

5. Liste des équipements d'accessibilité nécessitant une maintenance

- Groom sur les portes
- Alarme incendie

6. Pièces à joindre

- Récépissé de dépôt de la demande
- Numéro de récépissé d'ERP



Ministère chargé
de la construction

**Récépissé de dépôt du document
tenant lieu d'Agenda d'accessibilité programmée
pour un établissement recevant du public
rendu accessible
entre le 1er janvier 2015 et le 27 septembre 2015**

13

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un document tenant lieu d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour un établissement recevant du public rendu accessible entre le 1er janvier 2015 et le 27 septembre 2015.

Le délai d'instruction de votre dossier est de DEUX MOIS.

▪ **Toutefois, l'administration peut vous écrire** pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ou vous demander des éléments complémentaires si elle estime insuffisamment probantes les pièces transmises.

- Dans ce cas, le délai d'instruction de deux mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce ou élément manquant (cf. article R. 111-19-47 du code de la construction et de l'habitation).
- Si toutes les pièces n'ont pas été fournies dans les deux mois suivant la demande de pièces manquantes, votre demande sera automatiquement rejetée.

En cas de refus de ce document, la décision précisera le délai qui vous est laissé pour présenter un Agenda d'accessibilité programmée.

▪ **Votre dossier est complet** : la décision relative à votre demande sera prise dans le délai de deux mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, le document tenant lieu d'Ad'ap pour votre établissement est considéré comme approuvé.

Après approbation par décision du Préfet, ce document vaudra Agenda d'accessibilité programmée.

Mairie
(À remplir par les services préfectoraux)

N° de l'Ad'ap - S :

037 176 15 AJ 001

Identité et adresse du demandeur :

Maison Familiale rurale
Route de Brou
37800 NOYANT-de-TNE

Date de dépôt de la demande en *Mairie*

Dossier transmis en préf. DDT 37 le 22 05 2015
Le document tenant lieu d'Ad'ap est approuvé à défaut de réponse dans le délai de deux mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la *Mairie* préfecture, date et signature

Le Maire,
Yolande BILLON

Y. Billon



Mme POPOFF-CHEMLA Agnès Pédiatre	8 Rue des Fauvettes	37380	NOTRE DAME D'OE	5		AC-N°37-181
Caïssé d'Épargne	Rue de l'Église	37380	NOTRE DAME D'OE	5	W	AC-N°37-273
ESAT APF Touraine	12 rue Anatole Briand	37380	NOTRE DAME D'OE	5		AC-N°37-776
CYCLABLE	5 rue Robert Doisneau	37380	NOTRE DAME D'OE	5		AC-N°37-1120
MÉCHIN COIFF	8 place Léopold Sédar Senghor	37380	NOTRE DAME D'OE	5		AC-N°37-619
Aïe de repas A10	Nouveau	37800	NOUATRE	5		AC-N°37-613
Boulangère Pâtisserie	4 Rue du Prince	37380	NOUAILLY	5		AC-N°37-285
Maison familiale rurale BM A	Route de Brou	37800	NOYANT DE TOURAINE	5		AC-N°37-774
Maison familiale rurale bbl b etc	Route de Brou	37800	NOYANT DE TOURAINE	4		AC-N°37-775
École d'Origny	10 rue Jeanne d'Arc	37460	ORIGNY	5		AC-N°37-703
Mairie d'Origny	8 rue Jeanne d'Arc	37460	ORIGNY	5		AC-N°37-706
Soles de musique et table associative	rue du 8 mai	37460	ORIGNY	5	L	AC-N°37-673
Bibliothèque	4 rue du Marquis d'Orson	37460	ORIGNY	5	S	AC-N°37-674
Eglise d'Origny		37460	ORIGNY	5	V	AC-N°37-675
Restaurant L'arche de Mestay	14 Rue des olives	37210	PARCAY	5		AC-N°37-479

DOCUMENT MIS A JOUR LE 1 FEVRIER 2024

LA DIRECTRICE
LAURE GERVAIS

